



Le 19 décembre 2024

**PAR COURRIEL**

**François Ramsay**  
Vice-président – Affaires corporatives,  
juridiques et réglementaires et chef de la  
gouvernance (par intérim)  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4  
[Responsable\\_Acces@hydroquebec.com](mailto:Responsable_Acces@hydroquebec.com)

**Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2024-0596**

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 2 décembre et visant à obtenir :

*« Veuillez nous indiquer si le Circuit électrique d'Hydro-Québec dispose de bornes de recharge pour véhicules électriques gratuites, c'est-à-dire où l'usager peut recharger sans frais son véhicule et si oui, veuillez aussi nous indiquer l'emplacement précis de chacune de ces bornes s'il vous plaît. »* (Transcription intégrale)

Tout d'abord, le Circuit Électrique est constitué de bornes rapides appartenant à Hydro-Québec et de bornes de niveau 2 appartenant à ses partenaires. Les propriétaires des bornes qui ne sont pas Hydro-Québec pourraient décider de fixer des tarifs réduits ou même de rendre la recharge gratuite. De plus, la grille tarifaire fournie par le Circuit électrique permet une certaine flexibilité, ce qui peut inclure la gratuité pour certaines bornes. Toutefois, en date des présentes et selon les informations détenues par Hydro-Québec, aucune borne du Circuit Électrique ne bénéficie d'une utilisation sans frais.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.